



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Pôle Savoirs et Animation des Territoires
Musée des Arts de la Table - Abbaye de Belleperche
Dossier suivi par Jean-Michel Garric
05 63 95 62 76
jeanmichel.garric@ledepartement82.fr

N° 2018 - 1549

ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,
Vu la lettre d'intention de don de Monsieur André NOINSKI en date du 23 février 2018

ARRETE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par Monsieur André Noinski, 1 rue Gambetta, 40 000 Mont-de-Marsan, constitué de pièces de vaisselle en porcelaine décorées par Le Tallec pour Puiforcat, de verrerie de Baccarat (modèle Colbert et Rohan), un dessous de plat en bois à plaque de faïence et boîte à musique intégrée au socle, un plat de dessert « Lavallière » de Sarreguemines, un écrin de douze cuillères à moka par Ravinet d'Enfert, pièces de vaisselle « Les anémones » par Bernard Buffet pour Bernardaud à Limoges, un centre de table en verre rouge émaillé de Murano, un service à thé et à gâteaux en porcelaine peinte par Giovanna Amorusa-Manzani, deux nappes et serviettes en soie brodée, de l'orfèvrerie plaquée Ercuis (légumier, saucière, corbeille, plat, plateau), de l'orfèvrerie plaquée de diverses origines (pelle à tarte, pelle à poisson, cuillère à sauce, pelle à fraises, deux couteaux à poisson à décor coquille, une pince à sucre et une cuillère saupoudreuse à décor Art Nouveau, un service à hors-d'oeuvre), pour affectation au musée des Arts de la Table sous condition de perpétuelle demeure, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Fait à Montauban, le - 3 OCT. 2018

Le Président

Christian ASTRUC